

Le halo du chômage est constitué par deux zones grises qui se trouvent entre le chômage et l'inactivité et entre le chômage et l'emploi. La première zone, appelée la force de travail potentielle, contient des personnes inactives qui ne sont pas considérées comme étant des chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT), mais qui gardent néanmoins un lien avec le marché du travail. La deuxième contient des personnes qui ont un emploi à temps partiel et qui souhaitent travailler davantage. En 2011, le taux de chômage au sens du BIT a été de 5.1% au Luxembourg. En tenant compte de la force de travail potentielle, le taux de chômage passe à 10.0%. A cela se rajoutent environ 3 800 personnes qui se trouvent en situation de sous-emploi.

Le chômage au sens du BIT est un concept utile, mais a ses limites

La définition du concept chômage est intimement liée aux sources utilisées pour le mesurer. Au Luxembourg, comme ailleurs, le chômage est mesuré via des enquêtes dédiées, comme l'enquête sur les forces de travail (EFT), tout comme via l'utilisation de sources administratives.

Dans le premier cas, le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes qui ont répondu d'une certaine manière à un questionnaire. Dans le second cas, le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes inscrites auprès d'un service public de l'emploi. L'EFT mesure le chômage selon une définition préconisée par le Bureau International du Travail (BIT) et entérinée dans un règlement européen. Cette approche permet d'avoir des chiffres sur le chômage qui sont comparables à travers les pays. L'utilisation de données administratives ne permet pas de faire ce genre de comparaisons, car il n'existe aucune norme internationale à ce niveau.

Afin d'être classée en tant que chômeur au sens du BIT, une personne doit être :

- *sans emploi*, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence;
- *disponible* pour prendre un emploi dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence;
- *activement à la recherche* d'un travail.

Hormis le chômage, le cadre d'analyse du BIT connaît encore deux autres statuts : l'emploi et l'inactivité. Une personne est considérée en emploi si elle a travaillé ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence. Une personne est considérée comme étant inactive si elle n'a pas d'emploi et si elle ne remplit pas simultanément les conditions de disponibilité et de recherche active mentionnées ci-dessus.

Ce cadre d'analyse est clair et simple. Or, il n'est pas exempt de critique. Comme ces trois catégories sont mutuellement exclusives, une personne ne peut se trouver simultanément dans plusieurs catégories. Ainsi, un statut de chômeur « partiel » n'existe pas dans le cadre d'analyse du BIT. De même, une personne qui cherche activement un emploi, mais qui n'est pas disponible pour commencer dans le délai de 15 jours, sera considérée comme inactive, malgré le fait qu'elle participe, via sa prospection d'emploi, au marché du travail. On utilise parfois le terme de « halo du chômage » afin de désigner cette frange de la population.

La force de travail potentielle est un complément intéressant au chômage BIT

Afin de mieux rendre compte de cette situation, des indicateurs alternatifs ou complémentaires au chômage BIT ont été développés par un groupe de travail dirigé par Eurostat. Ce groupe a retenu les trois indicateurs suivants :

- Personnes ayant un emploi à temps partiel, mais qui souhaitent travailler davantage (« Underemployed part-time workers »).
- Personnes à la recherche d'un emploi, mais pas immédiatement disponibles (« Persons seeking work but not immediately available »).
- Personnes disponibles pour travailler, mais pas à la recherche d'un emploi (« Persons available to work but not seeking »).

Les personnes en « sous-emploi » se trouvent à mi-chemin entre l'emploi et le chômage. Malgré le fait qu'elles disposent d'un emploi rémunéré, elles souhaitent travailler davantage. Le deuxième et le troisième groupe sont constitués par des personnes qui ne sont pas en emploi, et qui se trouvent à mi-chemin entre les chômeurs au sens du BIT et les inactifs. Ces personnes sont qualifiées dans la suite de « force de travail potentielle ». Ce terme se justifie par le fait que ces personnes sont en dehors de la force de travail, telle que définie par le BIT, c'est-à-dire les personnes en emploi et les chômeurs. Par contre elles sont plus proches du marché du travail que les autres personnes inactives.

En 2011, le chômage au sens du BIT a progressé de 18% et la force de travail potentielle de 6%

D'après le tableau 1, la population en âge de travailler est de 391 637 personnes en 2011. Ceci correspond à une progression de 2.4% par rapport à l'année 2010. L'emploi a progressé de 1.1% par rapport à 2010, en passant de 223 055 personnes en 2010 à 225 409 personnes en 2011. Parmi cette population en emploi, 3 764 personnes sont considérées comme étant en sous-emploi. En 2011, le nombre de personnes en sous-emploi est en léger recul par rapport à l'année 2010.

Le nombre de chômeurs au sens BIT est passé de 10 336 en 2010 à 12 171 en 2011. Ceci représente une hausse d'environ 18%. La force de travail potentielle telle que définie ci-dessus, a été composée 12 863 personnes en 2011, contre 12 107 personnes en 2010. En termes relatifs, la progression a été de 6%. Dans ce groupe 11 683 personnes sont disponibles pour travailler mais ne recherchent pas activement un

emploi. Il s'agit là de chômeurs découragés, qui ont arrêté la recherche active d'un emploi et de personnes qui sont empêchées dans la recherche active d'un emploi pour des raisons familiales ou personnelles. Quelques 1 180 personnes déclarent par contre rechercher un emploi, mais ne sont pas disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines.

Tableau 1 : Décomposition de la population en âge de travailler (15-74 ans) au Luxembourg

		2010	2011
1	Emploi total	223 055	225 409
1a	dont: sous-emploi	3 987	3 764
2	Chômage BIT	10 336	12 171
3	Population active BIT	1+2	233 392
4	Force de travail potentielle	12 107	12 863
4a	dont: recherche/indisponible	1 259	1 180
4b	dont: disponible/ne cherche pas	10 848	11 683
5	Population active élargie	3+4	245 498
6	Population inactive	137 108	141 194
7	Population en âge de travailler (15-74 ans)	1+3+4+6	382 606
		391 637	

Source : STATEC (Enquête sur les forces de travail)

En tenant compte de la force de travail potentielle, le taux de chômage passe de 5.1% à 10.0%

Le tableau 2 présente les chiffres du tableau 1 sous forme de taux. La deuxième colonne du tableau 2 fait référence à la numérotation des lignes du tableau 1. Ceci permet de faire plus facilement le lien entre les effectifs et les taux.

Tableau 2 : Taux de chômage et taux de sous-emploi (en %)

		2010	2011
Sous-emploi dans l'emploi total	1a / 1	1.8	1.7
Taux de chômage BIT	2 / 3	4.4	5.1
Taux de chômage élargi (1)	(2+4) / 5	9.1	10.0
Taux de chômage élargi (2)	(2+4+1a) / (5 - 1a)	10.8	11.5
Taux d'activité BIT	3 / 7	61.0	60.7
Taux d'activité élargi	5 / 7	64.2	63.9

Source : STATEC (Enquête sur les forces de travail)

En 2011, le sous-emploi représente 1.7% de l'emploi total, contre 1.8% en 2010. Le taux de chômage correspond à la proportion des chômeurs dans la population active. Le taux de chômage au sens du BIT est passé de 4.4% en 2010 à 5.1% en 2011. Le taux de chômage élargi tient également compte de la force de travail potentielle définie ci-dessus. Cela signifie que la force de travail potentielle est rajoutée au numérateur et au dénominateur. La prise en compte de ce groupe de personnes fait plus ou moins doubler le taux de chômage. En 2010, le taux de chômage élargi a été de 9.1% et en 2011 il a été de 10%. Dans le tableau 2,

ceci correspond à la ligne « taux de chômage élargi (1) ». Le « taux de chômage élargi (2) », compte également les personnes en sous-emploi parmi les chômeurs. Ce taux a été de 10.8% en 2010 et de 11.5% en 2011.

Ces chiffres font donc état d'un petit nombre de travailleurs en sous-emploi (1.7 % de l'emploi national) et d'un halo relativement large autour du chômage BIT. La prise en compte de ce halo fait doubler le nombre de chômeurs ainsi que le taux de chômage.

51% des chômeurs BIT se considèrent comme des chômeurs

Les statuts d'activité peuvent être considérés comme des statuts attribués sur base d'une batterie de critères objectifs. Le tableau 3 met ensemble ces statuts attribués avec les statuts déclarés par les individus eux-mêmes. En effet, à la fin du questionnaire de l'EFT, chaque personne en âge de travailler est priée de s'exprimer sur sa situation par rapport à la vie économique. Chaque personne peut indiquer, parmi une liste prédéfinie, un et un seul statut qui correspond, selon lui, le mieux à sa situation.

D'après le tableau 3, 93% des personnes auxquelles le statut « emploi » a été attribué se considèrent comme étant en emploi. Parmi les personnes considérées comme étant en sous-emploi, 81% déclarent être en emploi. Pour les autres statuts attribués, l'image est moins nette. Seulement 52% des chômeurs au sens du BIT se considèrent comme étant au chômage. Ensuite, 23% des chômeurs au sens du BIT indiquent le travail domestique comme activité.

Parmi les personnes à la recherche d'un travail mais disponibles immédiatement, 39% déclarent être des étudiants, 28% se considèrent comme étant des chômeurs et 25% indiquent le travail domestique.

Chez les personnes disponibles pour travailler mais pas à la recherche active d'un emploi, on retrouve de nouveau trois groupes. Le premier groupe, qui représente 39% des personnes ayant ce statut, déclarent le travail domestique comme leur activité. Ensuite, 24% sont des retraités et 20% des membres de ce groupe se considèrent comme des étudiants.

Finalement, parmi les personnes inactives on retrouve 37% de retraités, 32% d'étudiants et 24% de personnes qui disent avoir un travail domestique.

Tableau 3 : Statuts attribués et statuts auto-déclarés (en %)

	Statut auto-déclaré						Total
	Emploi	Chômage	Etudiant	Retraité	Travail domestique	Autre inactif	
Emploi	93	0	1	1	1	5	100
Sous-emploi	81	3	4	0	7	6	100
Chômage BIT	2	51	8	1	23	15	100
Cherche / indisponible	0	28	39	0	25	8	100
Disponible / ne cherche pas	3	5	20	24	39	10	100
Inactif	1	1	32	37	24	6	100

Source : STATEC (Enquête sur les forces de travail)

Un chômeur BIT sur trois se passe des services de l'ADEM

Au Luxembourg, les personnes sans emploi et/ou à la recherche d'un nouvel emploi ont la possibilité de s'inscrire à l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), pour se faire assister dans la recherche d'un emploi. Le tableau 4 indique, pour les 6 statuts attribués, le pourcentage de personnes inscrites à l'ADEM. Il n'est pas surprenant de voir que taux d'inscription le plus élevé est observé parmi les chômeurs au sens du BIT. Hormis les personnes en emploi et en sous-emploi, il s'agit là du groupe qui est le plus proche du marché du travail. Dans ce groupe, deux personnes sur trois (66%) sont inscrits auprès de l'agence pour le développement de l'emploi. Cela signifie qu'un chômeur BIT sur trois se passe des services de l'ADEM.

Ensuite, chez les personnes qui cherchent activement mais qui ne sont pas disponibles, 33% sont inscrites auprès de l'ADEM. Par contre, le taux d'inscription des personnes qui ne cherchent pas de travail mais qui sont disponibles est de 11%. Finalement, le taux d'inscription n'est que de 2% chez les personnes inactives.

Parmi les personnes en emploi, le taux d'inscription est de 2%. Il s'agit là de travailleurs qui se trouvent en période de préavis et de personnes qui sont affectées à une mesure pour l'emploi organisée par l'ADEM. Le taux est plus élevé chez les travailleurs en sous-emploi, à savoir 14%. Le fait que ce taux soit plus élevé pour ce groupe que pour le groupe précédent reflète le caractère de « chômeurs partiels » de ces personnes.

Tableau 4: Statuts attribués et inscription à l'ADEM (en %)

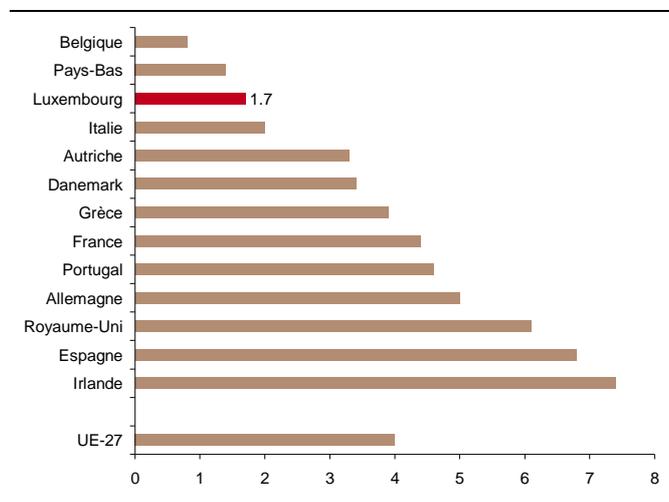
Emploi	2
Sous-emploi	14
Chômage BIT	66
Cherche / indisponible	33
Disponible / ne cherche pas	11
Inactif	2

Source : STATEC (Enquête sur les forces de travail)

Au Luxembourg, le sous-emploi représente 1.7% de l'emploi national

Le graphique 1 rapporte la proportion des travailleurs en sous-emploi en 2011 au Luxembourg et dans quelques pays européens. Le sous-emploi représente 1.7% de l'emploi national au Luxembourg. La moyenne des 27 pays membres de l'UE s'établit à 4.0%. La Belgique (0.8%) et les Pays-Bas (1.4%) ont des taux plus faibles que le Luxembourg. La France (4.4%) et l'Allemagne (5.0%) affichent un taux de sous-emploi supérieurs à la moyenne européenne. En Espagne et en Irlande, deux pays particulièrement touchés par la crise économique, le sous-emploi représente 6.8% et 7.4% de l'emploi national.

Graphique 1: Proportion du sous-emploi dans l'emploi national (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT (Enquête sur les forces de travail)

Le taux de chômage au sens du BIT au Luxembourg est parmi les plus faibles en Europe

Le tableau 5 rapporte les différents taux de chômage. Le taux de chômage calculé selon les normes au sens du BIT est relativement faible au Luxembourg, avec 5.1%. Seulement les Pays-Bas (4.4%) et l'Autriche (4.2%) affichent des taux plus faibles. La moyenne des 27 pays membres de l'Union européenne est de 9.6%. Au niveau de l'Union Européenne, l'Espagne avec 21.7% et la Grèce avec 17.7% détiennent le record des taux de chômage les plus élevés.

La prise en compte du halo change la donne quelque peu. La force de travail potentielle (définition (1)) fait passer le taux de chômage au Luxembourg de 5.1% à 10.0%. En Autriche et aux Pays-Bas, l'évolution est similaire. En Allemagne, la prise en compte de la force de travail potentielle a un impact plus faible sur le taux de chômage. Il passe de 5.9% à 8.5%. Au niveau des 27 pays membres de l'UE la force de travail potentielle fait augmenter le taux de chômage de 9.6% à 13.6%.

Si en plus de la force de travail potentielle, les personnes en sous-emploi sont comptabilisées parmi les chômeurs (définition (2)), le taux de chômage au Luxembourg augmente encore légèrement en passant à 11.5%. En Allemagne et en France le sous-emploi a un impact substantiel sur le taux de chômage. Dans le premier cas, le taux passe de 8.5% à 13.0% et dans le deuxième cas il passe de 11.7% à 15.6%. Au niveau des 27 pays membres de l'UE le sous-emploi fait augmenter le taux de chômage de 13.6% à 17.0%.

Tableau 5 : Taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage élargis en 2011 (en %)

	BIT	Elargi (1)	Elargi (2)
Allemagne	5.9	8.5	13.0
Autriche	4.2	7.9	10.9
Belgique	7.2	10.4	11.2
Danemark	7.6	10.6	13.7
Espagne	21.7	25.5	30.6
France	9.3	11.7	15.6
Grèce	17.7	19.1	22.2
Irlande	14.4	16.6	22.8
Italie	8.4	18.3	19.9
Luxembourg	5.1	10.0	11.5
Pays-Bas	4.4	8.3	9.5
Portugal	12.9	16.1	20.0
Royaume-Uni	8.0	11.1	16.6
UE-27	9.6	13.6	17.0

Source : STATEC, EUROSTAT (Enquête sur les forces de travail)